



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DU SUZON

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 05 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq novembre, à dix-huit heures quinze, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement de la Vallée du Suzon, légalement convoqué le 30 octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Madame Patricia GOURMAND.

Membres titulaires présents : Patricia GOURMAND ; Dominique PETITOT ; Gilles PHILIPPE ; Jean-Michel BUGEON ; Thierry AVIET ; Laurent CHEVALIER (suppléant de Murielle SCHMIT) ; Olivier COURTOIS (suppléant de Henri ECHARD) ; Bénédicte DOLIDZE ; Dominique FEVRET ; Christophe HEIN ; Louis MIGNARD ; Pascal MINARD ; Bruno MULLER ; Rémy MORISOT ; Daniel PETEUIL ; Nicolas SIMONET ;

Membres titulaires excusés : Christophe BERNARD ; Catherine BURILLE ; Jean-René ESTIVALET ; Eliane LEPINE ; Marie SCHWEITZER.

Membres en exercice : 21
Membres présents : 16
Suffrages exprimés : 16

Ouverture du Comité syndical à 18h15 par Madame Patricia GOURMAND, Présidente du SIEAVS.

Désignation du secrétaire de séance

Le Comité syndical désigne Gilles PHILIPPE en tant que secrétaire de séance selon l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

Madame la Présidente rappelle l'ordre du jour de la séance :

- Marché de contrat de prestations de service en Eau Potable et Assainissement Collectif pour les communes entrantes au 1^{er} janvier 2026
- Marché de contrat de prestations de service en Eau Potable des communes Bligny-Le Sec, Champagny, Lamargelle, Léry, Poncey-sur-l'IGnon et Val-Suzon au 1^{er} janvier 2026.
- Marché de contrat de prestations de service en Assainissement Collectif pour Léry et Bligny-le-Sec au 1^{er} janvier 2026
- Avenant au contrat de DSP du secteur du Cresson pour la gestion des services d'Eau Potable de Turcey au 1^{er} janvier 2026
- Etude de faisabilité pour le fonctionnement de notre patrimoine de Charmoy à Bordes-Pillot suite à l'interconnexion avec Grosbois-en-Montagne
- Délégués au Syndicat de GrosBois-en-Montagne
- Redevances 2026 des Agences de l'Eau pour la performance – Contrevaieur
- Approbation des Rapports Annuels du délégataire 2024 (RADs)
- Publication des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service 2024 (RPQS)
- Convention SATESE – Station épuration Bligny-le-Sec
- DM3 budget 70000 – Amortissement des biens

Information

- Compte rendu délégation SUEZ
- Travaux en cours

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE SYNDICAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Suite à l'envoi du procès-verbal de la séance de Comité syndical du 25 septembre 2025, Madame la Présidente propose au Comité de l'accepter s'il ne suscite aucune remarque.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le procès-verbal du 25 septembre 2025

059-2025/ CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE EN EAU POTABLE ET/OU ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LES COMMUNES ENTRANTES AU 1^{ER} JANVIER 2026

A ce jour :

- Les communes de Chanceaux et Poiseul-la-Grange n'intégreraient pas, mais le SIEAVS n'a pas encore de délibération en ce sens.
- Les communes de Trouhaut, Saint-Seine-l'Abbaye, Darois et Prenoie n'ont toujours pas envoyé leur délibération.
- La commune de Val-Suzon a délibéré le 27 octobre 2025 pour le transfert de sa compétence en eau potable

Madame la Présidente expose au Comité syndical que suite à l'étude d'intégration, il est nécessaire de mettre en place des contrats pour la gestion de cette compétence en Eau potable et/ou Assainissement Collectif au 1^{er} janvier 2026, sauf pour Val Suzon qui sera intégré à la prestation de service des communes entrantes en 2025.

Il est proposé de composer des lots géographiques, un par commune, ce qui permettra d'apprécier plus finement la gestion de ces services en vue des futurs contrats.

Ce contrat permettra notamment l'exploitation courante du service, la maintenance et l'entretien des équipements et des ouvrages, les recherches de fuites et les réparations associées, le service d'astreinte, la gestion clientèle et du parc compteurs, les abonnements énergies, les analyses réglementaires et les rapports annuels.

Madame la Présidente précise que ce contrat ne comprendra pas la gestion des espaces verts, les achats d'eau et les impôts, notamment. Les renouvellements d'équipement sont proposés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) mais n'entrent pas dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Il est proposé au Comité d'établir ce marché pour 1 an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer un marché de prestations de services pour la gestion d'eau potable et/ou Assainissement Collectif des communes entrantes au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

060-2025/ CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE POUR LES COMMUNES DE BLIGNY-LE-SEC, CHAMPAGNY, LAMARGELLE, LÉRY, PONCEY-SUR-L'IGNON ET VAL-SUZON AU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il convient de faire un contrat de prestations de services pour les Communes de Bligny-le-Sec, Champagny, Lamargelle, Léry, Poncey-sur-l'ignon et Val-Suzon pour la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2026.

Il est proposé de composer des lots géographiques, un par commune, comme l'an passé, ce qui permettra d'apprécier plus finement la gestion de ces services en vue des futurs contrats.

Ce contrat permettra notamment l'exploitation courante du service, la maintenance et l'entretien des équipements et des ouvrages, les recherches de fuites et les réparations associées, le service d'astreinte, la gestion clientèle et du parc compteurs, les abonnements énergies, les analyses réglementaires et les rapports annuels.

Madame la Présidente précise que ce contrat ne comprendra pas la gestion des espaces verts, les achats d'eau et les impôts, notamment. Les renouvellements d'équipement sont proposés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) mais n'entrent pas dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Il est proposé au Comité d'établir ce marché pour 1 an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer un marché à bons de commandes pour la gestion des services d'eau potable des communes de Bligny-le-Sec, Champagny, Lamargelle, Léry, Poncey-sur-l'ignon et Val-Suzon pour la compétence Eau Potable au 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an ;
- **DECIDE** de composer des lots géographiques pour ce marché ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

061-2025/ CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE EN ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR LERY ET BLIGNY-LE-SEC AU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame la Présidente expose au Comité syndical qu'il convient de renouveler le contrat de prestations de services pour les communes de Bligny-le-Sec et de Léry en Assainissement Collectif .

Cela permettra au syndicat de poursuivre les travaux de remise en conformité des installations d'assainissement collectif de Léry.

Ce contrat permettra notamment l'exploitation courante du service, la maintenance et l'entretien des équipements et des ouvrages, les recherches de fuites et les réparations associées, le service d'astreinte, la gestion clientèle et du parc compteurs, les abonnements énergies, les analyses réglementaires et les rapports annuels.

Madame la Présidente précise que ce contrat ne comprendra pas la gestion des espaces verts et les impôts, notamment. Les renouvellements d'équipement sont proposés dans le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) mais n'entrent pas dans le Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

Il est proposé au Comité d'établir ce contrat pour 1 an.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une consultation de prestations de services pour la gestion des services d'assainissement collectif des communes de Bligny-le-Sec et de Léry à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée d'un an ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération

062-2025 / AVENANT AU CONTRAT DSP DU SECTEUR CRESSON POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU POTABLE DE TURCEY AU 1^{ER} JANVIER 2026

Madame la Présidente rappelle au Comité syndical que la commune de Turcey a transféré sa compétence Eau Potable au SIEAVS au 1^{er} janvier 2025.

Madame la Présidente propose au Comité syndical de lancer une étude pour un avenant au contrat de DSP du Secteur Cresson.

Avant janvier 2025 la commune Turcey achetait de l'eau au SIEAVS (source du Cresson). Depuis son intégration, l'achat d'eau n'a plus lieu d'être et la gestion du service d'eau potable de Turcey peut être rattaché au contrat de DSP Eau Potable du Secteur Cresson (selon les règles des marchés en dessous des 10% du montant du marché initial)

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une étude pour un avenant au contrat de DSP Eau Potable du Secteur Cresson pour intégrer la commune de Turcey au 1^{er} janvier 2026 ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour le lancement de la consultation ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

063-2025/ ETUDE DE FAISABILITE POUR LE FONCTIONNEMENT DE NOTRE PATRIMOINE ENTRE CHARMOY ET BORDES-PILLOT SUITE A L'INTERCONNEXION AVEC GROSBOIS

Madame la Présidente expose au Comité Syndical que l'interconnexion de Grosbois arrivera sur notre territoire au réservoir de Charmoy-lès-Blaisy ;

Il convient d'étudier la faisabilité du fonctionnement de notre réseau (diagnostic du Château d'eau de Charmoy, modélisation du réseau d'eau potable entre Charmoy et Bordes-Pillot, étude électromécanique) pour alimenter le réservoir de Bordes-Pillot, alimentant gravitairement les autres réservoirs.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de lancer une étude de faisabilité pour le fonctionnement du patrimoine du SIEAVS ;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

064-2025/ DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE DE GROSGOIS-EN-MONTAGNE

Madame la Présidente :

Rappelle le projet de création d'une nouvelle ressource partagée et d'un nouveau syndicat qui a pour objet, sur son territoire d'intervention, la production d'eau potable par la mobilisation de la ressource en eau issue exclusivement du Barrage de Grosbois-en-Montagne et le transport y afférent,

Rappelle que ce projet d'envergure a pris toute son importance suite au déficit de précipitations au cours des dernières années ;

Rappelle que le SESAM adhéra à ce syndicat afin de conforter, jusqu'à l'horizon 2025-2070, la sécurité d'alimentation en eau potable ;

Rappelle que les membres qui adhèrent au Syndicat en tant que membres disposant du pouvoir délibérant, sont les collectivités locales et groupements de collectivités suivantes :

- Le Syndicat des Eaux et des Service Auxois-Morvan (SESAM)
- La Communauté de Communes Ouche et Montagne
- Le Syndicat de la Vallée du Suzon (SIEAVS)
- Le Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable et d'assainissement de Thoisy-le-Désert
- La Commune de Pouilly-en-Auxois

Indique que conformément à l'article 7.1 des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux de Grosbois-en-Montagne (SIEGM) votés par les délégués du SIEAVS le 25 septembre 2025 (), le SIEAVS doit désigner 3 délégués.

« Le Syndicat est administré par un Comité syndical, placé sous la présidence de son Président. Il est composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des entités adhérentes, à raison de 3 représentants titulaires par entité membre. »

Madame la Présidente propose de procéder à la désignation de 3 délégués pour représenter le SIEAVS au SIE de Grosbois-en-Montagne :

- Patricia GOURMAND
- Dominique PETITOT
- Henri ECHARD

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de désigner comme délégué au SM Grosbois
 - Patricia GOURMAND
 - Dominique PETITOT
 - Henri ECHARD
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour la bonne application de cette délibération.

065-2025/ APPROBATION DES RADs 2024 ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2024 (RPQS) – COMPETENCE EAU POTABLE

Madame la Présidente présente au Comité Syndical la synthèse des Rapports Annuels du Déléguataire (RAD) 2024 pour chacun des secteurs du syndicat.

- Secteur du Cresson (Blaisy-Haut, Curtil-Saint-Seine, Francheville, Panges, Saint-Martin-du-Mont, Saussy et Vaux-Saules)
- Secteur Valmy-Suzon (Asnières-lès-Dijon, Bellefond, Ruffey-lès-Echirey et Messigny-et-Vantoux)
- Secteur des Varennes-Blanches (Darois, Etaules et Prenois)
- Communes de Bligny-le-Sec, Léry, Champagny.

Suite à la présentation des RADs, le SIEAVS a de son côté établi son rapport sur le prix et la qualité des services par secteur

Compétence Eau Potable			
Année 2024	Secteur du Cresson	Secteur Valmy-Suzon	Secteur des Varennes-Blanches
Indicateurs descriptifs des services			
Nombre d'abonnés	713	2 033	561
Estimation du nombre d'habitants desservis	1 335	5 426	1 322
Prix TTC du service pour 120 m ³ de consommation [€/m ³]	4,07	3,97	3,61
Indicateurs de performance			
Provenance de la ressource	Eaux souterraines (Source du Cresson)	Convention avec Dijon Métropole : Eaux mixtes (Champs captant de Poncey-lès-Athée et des Gorgets / Sources du Suzon et de Morcueil) Ressource propre : Source de Jouvence	Eaux souterraines (Captage des Varennes-Blanches)
Volume mis en distribution [m ³]	107 751	293 482	82 933
Linéaire de réseau [km]	65	47	26
Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées	100	97	100
Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées	100	100	50
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	110	110
Rendement du réseau de distribution	74	84,55	75,10
Consommation moyenne par abonné [m ³ /ab]	101.15	115,56	102.73
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,50	3,81	2,58
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,21	2.59	2,11
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100%	100%	100%

Compétence Eau Potable			
Année 2024	Bligny-le-Sec	Champagny	Léry
Indicateurs descriptifs des services			
Nombre d'abonnés	104	16	135
Estimation du nombre d'habitants desservis	151	27	204
Prix TTC du service pour 120 m ³ de consommation [€/m ³]	4,43	4,22	4,22
Indicateurs de performance			
Provenance de la ressource	Source de la Dhuis à Bligny-le-Sec	Source des Soitures	Source de Léry
Volume mis en distribution [m ³]	18 597	3 675	24 765
Linéaire de réseau [km]	3,1	1,11	2,8
Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées	100	100	100
Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées	66,7	98,70	100
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	NC	NC	NC
Rendement du réseau de distribution	87,7	81,70	77,15
Consommation moyenne par abonné [m ³ /ab]	148	204,37	73,36
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	2,86	1	14.36
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	2,03	0.54	13.17
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	95%	NC	NC

Résumé Compétence Eau Potable	
Année 2024	SIEAVS
Indicateurs descriptifs des services	
Nombre d'abonnés	3 562
Estimation du nombre d'habitants desservis	8 465
Prix TTC du service pour 120 m ³ de consommation [€/m ³]	4,08
Indicateurs de performance	
Volume mis en distribution [m ³]	531 203
Linéaire de réseau [km]	145
Taux de conformité microbiologique des prélèvements sur les eaux distribuées	99.50
Taux de conformité physico-chimique des prélèvements sur les eaux distribuées	87.90
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	108
Rendement de distribution	80.30
Densité linéaire d'abonnés [ab/km]	24.56
Ratio habitants/abonnés [hab/ab]	2,37
Consommation moyenne par abonné [m ³ /ab]	110.40
Taux de réclamations [nb/1000 ab]	52

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur du Cresson ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur Valmy-Suzon ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du secteur des Varennes-Blanches ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable des communes de Bligny-le-Sec , Champagny et Léry ;
- **DECIDE** de mettre en ligne les rapports et les délibérations sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

066-2025/ APPROBATION DES RADs 2024 ET DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2024 (RPQS) – COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Secteur du Basmont (Bellefond et Ruffey-lès-Echirey)
- Secteur du Suzon (Asnières-lès-Dijon, Etaules et Messigny-et-Vantoux)
- Communes de Bligny-le-Sec et Léry

Suite à la présentation des RADs, le SIEAVS a de son côté établi son rapport sur le prix et la qualité des services par secteur :

Compétence Assainissement Collectif		
Année 2024	Secteur du Basmont	Secteur du Suzon
Indicateurs descriptifs des services		
Nombre d'abonnés	976	1 129
Estimation du nombre d'habitants desservis	2 326	3 273
Prix TTC du service pour 120 m ³ de consommation [€/m ³]	3,07	2,75
Indicateurs de performance		
Exutoire des effluents	Station d'Épuration de Longvic Convention avec Dijon Métropole	Station d'Épuration de Longvic Convention avec Dijon Métropole
Volume d'effluents assujettis [m ³]	84 147	145 388
Linéaire de réseau [km]	19	35
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	91	94
Linéaire de réseau inspecté [km]	4 320	5 056
Linéaire de réseau curé [km]	1 120	8 560

Compétence Assainissement Collectif		
Année 2024	Bligny-le-Sec	Léry
Indicateurs descriptifs des services		
Nombre d'abonnés	89	65
Estimation du nombre d'habitants desservis	151	204
Prix TTC du service pour 120 m ³ de consommation [€/m ³]	4,38	4,52
Indicateurs de performance		
Exutoire des effluents	STEU Bligny-le-Sec	Microstation n°1 Microstation n°2
Volume d'effluents assujettis [m ³]	NC	NC
Linéaire de réseau [km]	2,2	1,2
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement	NC	NC
Linéaire de réseau inspecté [km]	1 394	5 013
Linéaire de réseau curé [km]	505	914

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du secteur du Basmont ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Suzon ;
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif pour les communes de Bligny-le-Sec et Léry

- **DECIDE** de mettre en ligne les rapports et les délibérations sur le site www.services.eaufrance.fr ;
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

067-2025/CONVENTION SATESE – STATION D'EPURATION DE BLIGNY-LE-SEC

Madame la Présidente expose que suite au transfert de la compétence Assainissement Collectif de Bligny-le-Sec, il est nécessaire de procéder à la mise en place des contrôles périodiques de la station d'épuration.

Le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration (SATESE) est un dispositif du Conseil Départemental de la Côte d'Or (CD21) qui mène le suivi réglementaire des stations d'épurations et conseille les gestionnaires sur l'optimisation et la gestion de leur ouvrage.

Afin de mettre ce service en place, il est nécessaire d'établir une convention avec le CD21. Cette convention est présentée à hauteur de 200 € HT par an.

Madame la Présidente demande au Comité de l'autoriser à signer cette convention pour un maximum de 200 € HT par an afin de la mettre en place dans les meilleurs délais. Elle présentera le chiffrage définitif en information de la prochaine séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conventionner avec le Conseil Départemental de la Côte d'Or pour la mise en place de la mission SATESE sur la station d'épuration de Bligny-le-Sec pour un maximum de 200 € HT/an;
- **MISSIONNE** Madame la Présidente pour l'établissement de cette convention auprès du SATESE ;
- **PRECISE** que la dépense afférente sera inscrite au budget.

REDEVANCES AGENCE DE L'EAU POUR LA PERFORMANCE

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que La réforme des redevances des agences de l'eau est entrée en vigueur le 1er janvier 2025.

Une nouvelle étape interviendra dès le 1er janvier 2026 : alors que, pour l'année 2025, les coefficients de modulation des redevances pour performance des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif étaient calculés sur la base d'une modulation uniforme maximale, la réforme entre désormais dans sa deuxième phase, avec l'application des redevances « performance » au réel.

Fautes d'éléments pour déterminer ces contrevaleurs, la délibération est reportée ultérieurement.

068-2025/ DECISION MODIFICATIVE N°3 – AMORTISSEMENT DES BIENS - BUDGET 70000

Madame la Présidente expose au Comité qu'il convient de prendre une décision modificative pour les amortissements des biens reçues sur le budget 70000. Cela concerne l'amortissement des biens liés au service de l'Eau Potable.

Madame la Présidente propose par conséquent de modifier le budget comme suit :

Budget 70000

Budget 70000			
	Article	Dépenses (€)	Recettes (€)
INVESTISSEMENT	28175 (040)		4 087,64
FONCTIONNEMENT	6811 (042)	4 087,64	
TOTAL		4 087,64	4 087,64

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la décision modificative n°3 du budget 70000 présentée précédemment ;
- **DECIDE** d'inscrire les sommes présentées ci-dessus aux chapitres et aux articles associés ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à la bonne application de la présente délibération

Agenda

Mercredi 12 novembre - 18h00 - Réunion SBO

Jeudi 13 novembre - 14h00 - Réunion Suez pour PS

Mardi 2 décembre - 17h30 - Bureau SBO

Mercredi 3 décembre - 10h00 - Réunion technique Suez

Mardi 9 décembre - 9h30 - Inter cle Vouge et Ouche

Vendredi 12 décembre - 18h00 - Conseil Syndical SBO

Mercredi 17 décembre - 18h15 - Comité Syndical

Mercredi 21 janvier - 14h00 - Réunion trimestriel Suez

La séance est levée à 20h00